

**Mémoire présenté au  
Conseil du patrimoine culturel du Québec  
dans le cadre de la consultation publique relative à la proposition d'un  
Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal**

**par**

**La Fabrique de la paroisse  
Notre-Dame de Montréal**

**Novembre 2016**



## Sommaire

La Fabrique Notre-Dame de Montréal est propriétaire de deux imposants trésors du patrimoine québécois soit la basilique Notre-Dame de Montréal et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Institution vénérable, depuis bientôt 360 ans, elle est le plus important propriétaire privé occupant le site patrimonial du Mont-Royal, puisque le cimetière couvre près de 138 hectares en plein centre de la montagne, soit 18 % de la superficie de l'ensemble. Près d'un million de personnes y ont été inhumées depuis son inauguration, en 1854. Le cimetière est composé de : 13 500 arbres, 34 kilomètres de chemins, de nombreux bâtiments, des œuvres d'art et quelque 92 880 ouvrages funéraires.

Troisième en importance en Amérique du Nord, plus vaste nécropole au Québec et au Canada, le cimetière est reconnu comme lieu historique national par le gouvernement du Canada en 1999. Il fait, en outre, partie du site du patrimoine du Mont-Royal défini par les autorités municipales en 1987 et du site patrimonial du Mont-Royal, déclaré en 2005 par le gouvernement du Québec.

La Fabrique privilégie la conservation et la mise en valeur de son patrimoine ainsi que son intégration à la vie urbaine actuelle. Au cours des 20 dernières années, elle a donc investi des énergies et des ressources budgétaires considérables, entre autres dans l'enrichissement de la connaissance du Cimetière.

Nos principaux commentaires quant au Projet de Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal sont les suivants.

Nous sommes d'avis que la valeur sociale ou symbolique, soit les liens entre les éléments matériels (ouvrages funéraires) et les éléments immatériels (rituels de passage), doit être prise en considération. Plus spécifiquement nos valeurs sacrées, religieuses ou spirituelles (directement liées à l'usage), telles qu'elles apparaissent avoir déjà été, ou telles qu'elles demeurent, sont tout particulièrement importantes dans la définition du caractère exceptionnel du Mont-Royal. Ces valeurs que nous pouvons aussi associer aujourd'hui à une valeur ethnologique sont absentes du plan et ces omissions nous semblent lourdes de conséquences, tant pour la compréhension du lieu que pour sa conservation et son avenir. Selon nous il serait important, à tout le moins, de regrouper des composantes comme les lieux sacrés majeurs du site patrimonial au sein d'une même valeur, soit la valeur ethnologique. Enfin, cette dernière pourrait être enrichie par bien d'autres aspects, notamment les activités récréatives, sportives, collectives ou culturelles associées à la montagne.

En ce qui concerne les orientations, nous questionnons celles qui ciblent des propriétés en particulier. Les niveaux d'attentes et d'exigences sont-ils les mêmes envers tous ? Et certaines orientations sont-elles réalistes, en l'absence d'un plan d'action et de mesures de soutien concrètes ?

Parmi les conditions incontournables pour la protection et la mise en valeur du site patrimonial du Mont-Royal, nous considérons qu'il faut :

- partager les engagements, sur une base équitable ;
- simplifier la gestion des permis et des autorisations ;
- encourager les initiatives et préserver l'autonomie des grands propriétaires ;
- ratifier une entente de conservation et de mise en valeur du Cimetière avec le MCC et la Ville impliquant, bien entendu, un partage de frais.

« Réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales [y compris les valeurs ethnologiques] et les usages contemporains du site patrimonial qui doit demeurer vivant, principe de base de sa conservation »<sup>1</sup>, représente un énorme défi collectif ; de toute évidence, le site patrimonial, incluant le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, doit demeurer vivant pour garantir son avenir.

---

<sup>1</sup> *Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*, p.9.

## Introduction

La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Montréal salue l'initiative du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) qui, par le Conseil du patrimoine du Québec, procède à une consultation publique relative à la proposition d'un Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal. Prévu par la Loi sur le patrimoine culturel, ce plan présente les orientations du MCC en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur du site patrimonial du Mont-Royal.

En tant que plus important propriétaire privé du site patrimonial, puisque le cimetière Notre-Dame-des-Neiges couvre près de 138 hectares en plein centre de la montagne, soit 18 % de la superficie de l'ensemble, la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal est heureuse de contribuer à l'exercice. Rappelons aussi que le Cimetière possède la plus longue façade sur rue de tout le site du Mont-Royal le long des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges. Ce dernier tronçon, issu d'un passage naturel entre les différentes hauteurs du mont, confirme la délicate imbrication du cimetière dans le cadre naturel, bâti et urbain de Montréal. Enfin, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est un trésor patrimonial, la plus vaste nécropole au Québec et au Canada, et il comporte des biens culturels de valeur exceptionnelle.

Depuis près de 360 ans, la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal crée, façonne, bâtit, accumule et administre des biens et du patrimoine religieux. Son histoire est intimement liée à celle de Montréal. La voix de la Fabrique s'exprime donc en puisant dans sa longue expérience, constamment enrichie par de nouvelles actions visant à préserver le passé et construire l'avenir. Si la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal est une institution vénérable, elle est toujours d'actualité et nous en sommes fiers.

Après un bref historique de la Fabrique et un rappel de sa mission, nous soulignerons l'importance du cimetière Notre-Dame-des-Neiges ainsi que ses principales caractéristiques. Nous ferons aussi état des actions entreprises par la Fabrique en matière de connaissance, de conservation, de restauration et de mise en valeur du cimetière, et ce, depuis 2005, moment du décret gouvernemental du site patrimonial.

Enfin, nous ferons des commentaires sur les valeurs et les orientations avant de terminer avec des propositions d'ajustements et des éléments à prendre, selon nous, en considération.

Bonne lecture.

## 1. La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Montréal, histoire et mission

Avec une histoire de bientôt 360 ans intimement liée au développement de Ville-Marie ou Montréal, la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal est une institution vénérable. En effet, elle est fondée en 1657, à peine 15 ans après la fondation même de Ville-Marie, une aventure mystique et missionnaire. Notre-Dame demeure la seule paroisse catholique de Montréal jusqu'en 1865. Elle est propriétaire de deux sites majeurs comportant des biens culturels de valeur exceptionnelle : la basilique Notre-Dame de Montréal dans le Vieux-Montréal et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges sur le mont Royal, tous deux dans des sites patrimoniaux déclarés.

L'article 13 de la Loi sur les fabriques<sup>2</sup> nous dit « Une fabrique est une corporation ecclésiastique dont l'objet est d'acquérir, de posséder, de détenir, et d'administrer des biens pour les fins de l'exercice de la religion catholique romaine dans la paroisse ou la desserte pour laquelle elle est formée. » La Fabrique Notre-Dame de Montréal doit donc être une institution religieuse au service de la communauté chrétienne.

Par ailleurs, Notre-Dame de Montréal est unique en son genre par sa double mission :

- fournir aux fidèles un lieu physique de rassemblement destiné à la célébration de l'Eucharistie — la basilique Notre-Dame de Montréal — et, conséquemment, maintenir les conditions favorables à l'expression de la vie liturgique ;
- ensevelir les morts dans le respect et la dignité — le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

La Fabrique compte sur le travail de quelque 250 employés pour remplir ces deux missions.

Il importe de souligner que, depuis sa fondation, la Fabrique a eu l'obligation de conserver. On pense en particulier aux registres civils. Le rôle des Prêtres de Saint-Sulpice en son sein a quant à lui été déterminant. Ils ont orienté les choix de construction, les commandes ou l'acquisition d'œuvres d'art et fait de nombreux dons.

Avec l'apparition d'une conscience patrimoniale au début du 20<sup>e</sup> siècle et l'affirmation d'un désir de mémoire lors d'anniversaires, certains membres de Saint-Sulpice ont joué un rôle actif. Monseigneur Olivier Maurault, p.s.s. a écrit de nombreux articles et plusieurs ouvrages sur l'histoire de Montréal et en particulier celle de l'église Notre-Dame dans *La Paroisse* dès 1929<sup>3</sup>. Il faisait alors partie de cette élite avec les Édouard-Zotique Massicotte, Ramsay Traquair, Gérard Morisset, etc. qui ont instauré une prise de conscience de la valeur du patrimoine au Québec. Il en est de même pour M. Louis Bouhier, p.s.s. curé de la paroisse de 1929 à 1939, qui a pris l'heureuse initiative de réunir une sélection d'objets pour former un musée en 1937.

Depuis une quinzaine d'années, l'implication des Prêtres de Saint-Sulpice est moindre dans les affaires de la Fabrique. Elle a donc eu recours aux experts de la classe civile au fur et à mesure de la prise de conscience du patrimoine comme « affirmation de l'identité québécoise »<sup>4</sup>. Pierre-Richard Bisson+, architecte et historien de l'architecture consultant pour l'élaboration du Plan directeur du cimetière en est un exemple. Ces personnes ressources ont ainsi contribué dans leurs champs d'expertise à l'identification du patrimoine à conserver.

La Fabrique privilégie donc la conservation et la mise en valeur de son patrimoine ainsi que son intégration à la vie urbaine actuelle, que ce soit comme lieu de recueillement ou de diffusion culturelle.

<sup>2</sup> Lois refondues du Québec, chapitre F-1.

<sup>3</sup> MAURALT Olivier, *La Paroisse : histoire de l'Église Notre-Dame de Montréal*, édition revue et augmentée. Montréal, Thérien Frères Limitée, 1957. 240 p.

<sup>4</sup> DROUIN Martin, *Le combat du patrimoine à Montréal (1973-2003)* p.13.

Cette approche est tout à fait conforme aux valeurs chrétiennes et humanistes qui l’animent et qui se concrétisent plus particulièrement dans :

- ***l’écoute*** des besoins actuels pour adapter ses actions et ses services ;
- ***l’offre à la population*** de la plus grande accessibilité possible à ses principales propriétés, et ce dans le respect de leur caractère sacré ;
- ***la recherche de l’excellence*** de ses actions en faisant appel à ses meilleures ressources ou à des professionnels externes dont la probité, la compétence et l’expertise sont reconnues ;
- la grande importance accordée à ***la préservation de l’autonomie financière*** de ses actions.

## 2. La Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Montréal, gestionnaire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Notre-Dame-des-Neiges est un cimetière catholique qui assure la sépulture des défunts, en offrant les biens et les services qui s’y rapportent. En tant que territoire sacré, le Cimetière est le prolongement de l’Église et vise la commémoration des défunts dans le respect et la dignité. Toutefois, il s’agit aussi d’un lieu que les Montréalais se sont approprié, et ce, dès le début (le cimetière est inauguré en 1854, soit plus de vingt ans avant le parc du Mont-Royal). Encore aujourd’hui, le territoire du cimetière est ouvert à l’ensemble de la population : les portes en sont ouvertes de 8 h à 17 h et il est fréquenté par plus de 175 000 personnes chaque année.

Cela étant dit, maintenir la fonction originelle des biens patrimoniaux est la meilleure garantie quant à leur conservation. L’évolution de la typologie des cimetières en Occident judéo-chrétien du Moyen Âge à nos jours considère qu’« un cimetière, tant qu’il demeure actif, continue d’être un espace à gérer, à entretenir et à urbaniser, un peu à la manière d’une ville. Mais dans ce domaine plus qu’ailleurs, le changement est tributaire des mentalités. »<sup>5</sup> Effectivement.

Or, si Notre-Dame-des-Neiges est créé lors d’un tournant décisif dans l’évolution des pratiques d’inhumation (la commémoration des disparus et la disposition des corps après la mort se transforment radicalement au cours des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles), que dire des mutations observées depuis une cinquantaine d’années !

La crémation a entraîné une révolution des mentalités. Puisqu’au Québec, légalement il n’est pas nécessaire d’ensevelir les cendres dans des cimetières contrairement aux dépouilles mortelles, les services funéraires se consolident et « s’industrialisent » par les entreprises privées. Le monopole du marché du cimetière religieux pour les catholiques est donc brisé et le rituel funéraire partagé avec des entreprises.

Au milieu des années 1970, l’implantation de cimetières privés dans les régions de Québec et de Montréal par des entreprises issues du Québec est un premier élément de réponse à l’évolution des mentalités. En offrant des « résidences alternatives » aux défunts, les maisons funéraires — qui sont logiquement les premières à entrer en contact avec les familles après un décès — sont susceptibles de détourner une bonne part de la clientèle traditionnelle du cimetière paroissial.

L’intégration ou le regroupement de tous les services reliés au passage de vie à trépas est donc maintenant la tendance lourde. Un nombre grandissant de personnes souhaite en effet trouver au même

---

<sup>5</sup> COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *L’évolution de la typologie des cimetières en Occident judéo-chrétien du Moyen Âge à nos jours*, p. 44.

endroit les facilités jusqu'ici dispersées au salon funéraire, à l'église, au cimetière et même à la maison familiale pour la réception des parents et amis venus rendre hommage au défunt.

Les cimetières privés qui au départ offrent essentiellement les mêmes services que les cimetières traditionnels, répondront dans les années 1980 à cette demande en s'équipant d'un crématorium dans un premier temps, de mausolées dans un deuxième temps et de centres funéraires sur les lieux dans un troisième temps.

Avec la déréglementation issue de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE) de 1989, le monde funéraire du Québec change de façon significative. Les grandes entreprises américaines ou canadiennes spécialisées dans la fourniture de services funéraires complets, appelées les « consolidateurs », répondent rapidement aux nouveaux besoins de la population. Leurs politiques d'acquisitions massives d'entreprises locales et leur agressivité en matière d'offre de services funéraires risquent cependant de banaliser sinon d'aliéner un domaine auquel se rattachent aussi bien notre identité que notre histoire.

L'Administration du Cimetière est consciente que le caractère religieux de l'institution ne peut être interprété comme au temps de Mgr Bourget, ni même au temps plus récent du Cardinal Léger. Le mouvement œcuménique qui s'est développé ces dernières décennies a rapproché les diverses religions. Ce nouveau dialogue entre les églises a eu comme conséquence de rendre le cimetière Notre-Dame-des-Neiges accessible à des non catholiques. Tout d'abord des protestants désireux de reposer auprès de catholiques qui leur étaient chers y ont été admis. De façon plus visible, des secteurs de la propriété ont été affectés aux chrétiens de rites orthodoxes ou orientaux. Enfin, le Cimetière peut aussi exceptionnellement accueillir des non chrétiens, sous réserve qu'ils s'abstiennent d'afficher sur leurs ouvrages funéraires tout symbole religieux susceptible de laisser planer un doute sur le caractère chrétien de la nécropole.

C'est bien d'ouvrir le cimetière à tous, mais encore faut-il pouvoir leur offrir un service complet in situ. C'est dans cette perspective que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges s'associe avec l'un de ces « consolidateurs », Service Corporation International (SCI) en 1996. La construction du Centre funéraire Côte-des-Neiges complète donc la nécessaire intégration des services.

Ce choix stratégique de la Fabrique d'actualiser ses services, s'inscrit dans la volonté de poursuivre sa mission fondamentale tout en s'adaptant à l'évolution des mentalités de la population.

### 3. Les caractéristiques du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Sur la montagne, le cimetière fait partie du poumon naturel du cœur de la ville<sup>6</sup>. Il occupe un territoire de 138 hectares. Pour bien saisir l'envergure de cette superficie, notons qu'elle représente plus de deux fois celle du Mount Royal Cemetery, plus de 72 % de l'étendue du parc du Mont-Royal et 36 % de la surface de l'arrondissement d'Outremont. Près d'un million de personnes y ont été inhumées. Il compte aussi :

- 13 500 arbres de 84 espèces principalement feuillues. Certains spécimens sont inscrits au Répertoire des arbres remarquables du Québec et du Répertoire des arbres remarquables du mont Royal
- 34 kilomètres de chemins
- une clôture d'enceinte pour des besoins pratiques et aussi symboliques avec trois portes d'accès dont l'une dite monumentale datant de 1887-1888 et intégrant deux pavillons
- la chapelle Notre-Dame-de-la-Résurrection de John Ostell (1855)
- le pavillon administratif de Henri-Maurice Perrault (1877)

---

<sup>6</sup> *La montagne en question* - cahier 1, p. 63.

- l'ancien charnier collectif, actuel mausolée Sainte-Claire-d'Assise, résultant de trois campagnes de construction 1855, 1872, 1901 et recyclé en 1994
- le crématorium et ses trois chapelles d'accueil de Roland Dumais (1975)
- une première série de mausolées collectifs datant de 1978, les premiers au Québec, neuf autres mausolées construits entre 1982 et 2011
- un immeuble patrimonial classé en 1957, la maison Simon-Lacombe, un bâtiment datant de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle reconstruit sur le terrain de la Fabrique à la suite de l'élargissement du chemin de la Côte-des-Neiges
- des monuments érigés par le Cimetière ou reçus en cadeau tels la Croix et les Anges de la Résurrection, le groupe du Calvaire ou les stèles pour commémorer collectivement les dépouilles qui reposent dans certaines sections.

Ces éléments ci-haut énumérés appartiennent à la Fabrique tandis que ceux qui suivent sont de la propriété de concessionnaires :

- quelque 92 880 ouvrages funéraires (près de 5 % du corpus inventorié est considéré comme ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle)
- les 85 charniers familiaux, dont 58 datent d'avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale
- 143 œuvres sculpturales signées (le cimetière renferme, bien entendu, un nombre beaucoup plus important de sculptures, soit près de 6 000)
- 1 736 éléments métalliques (bronze, alliages qui imitent le bronze ou autres métaux). Ce peut être des sculptures imposantes, mais aussi des bustes, des croix, des crucifix ou des plaques de toutes les tailles, certains éléments étant appliqués sur le matériau principal de l'ouvrage funéraire.

#### 4. Les actions entreprises par la Fabrique

Mieux connaître pour bien agir, tel a été le leitmotiv de la Fabrique, qui a investi au cours des 20 dernières années des énergies et des ressources financières considérables dans l'enrichissement de la connaissance du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Depuis 2005, les inventaires et études se sont multipliés, et plusieurs actions de diffusion ont été financées et réalisées. Des sommes importantes pour le maintien tant du patrimoine fabricien que du patrimoine des concessionnaires, ont aussi été consenties. Enfin des collaborations et ententes administratives ont été conclues toujours dans l'objectif de mettre en valeur le site patrimonial. En voici une brève énumération, non exhaustive.

L'acquisition et la diffusion de connaissances telles :

- *Inventaire des ouvrages funéraires* (2008 et mise à jour annuelle)
- *Inventaire et évaluation des charniers du cimetière Notre-Dame-des-Neiges* (2009)
- *Inventaire et évaluation des enclos de sépulture du cimetière Notre-Dame-des-Neiges* (2009)
- *Inventaire des bronzes* (2009)
- *Dossier documentaire pour la porte monumentale* (2009)
- *Recherche pour la définition de critères de sélection des personnages notoires* (2009)
- *Mise à jour et enrichissement du Répertoire des personnages* (2010)
- *Dossier de recherche Du cimetière Saint-Antoine au cimetière Notre-Dame-des-Neiges* (2010)
- *Dossier documentaire pour la maison du Palefrenier* (2009)
- *Enrichissement et archivage de l'iconographie du cimetière Notre-Dame-des-Neiges* (2010)
- *Archivage du fonds des plans d'architecture et d'ingénierie du cimetière Notre-Dame-des-Neiges* (2012)
- *Recherche documentaire sur l'axe cérémoniel du cimetière Notre-Dame-des-Neiges* (2013)
- *Recueil des ouvrages funéraires d'intérêt exceptionnel du cimetière Notre-Dame-des-Neiges* (2014)

La publication de 5 monographies dans la collection intitulée « Mémoire et Histoire » :

- *Une présence symbolique : Le « monument aux patriotes » du cimetière Notre-Dame-des-Neiges de Montréal* (Mario Brodeur, 2007)
- *À la recherche des premiers Montréalais : Le cimetière de la première église Notre-Dame de Montréal* (Anne-Marie Balac, 2009)
- *La reconstruction d'un monument historique : La maison Simon-Lacombe au cimetière Notre-Dame-des-Neiges* (Conrad Gallant, 2009)
- *Signé Brunet : La contribution du sculpteur Émile Brunet à l'art funéraire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges* (Ginette Laroche, 2011)
- *Les monuments funéraires des Hébert au cimetière Notre-Dame-des-Neiges* (Daniel Drouin et Pierre-Olivier Ouellet, 2011).

Des travaux importants sont réalisés pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine de la Fabrique tels :

- restauration de la couverture de la chapelle Notre-Dame-de-la-Résurrection
- restauration de la couverture de l'ancien charnier collectif aujourd'hui mausolée Sainte-Claire-d'Assise
- rationalisation des aires opérationnelles du sommet.

Il en est de même pour le patrimoine des concessionnaires tels :

- restauration du monument aux Patriotes
- restauration de mausolées familiaux rétrocedés
- connaissance, monitoring, travaux sécurisation et travaux de réinstallation de bronzes.

Des instruments de gestion ont été développés et mis en place pour le patrimoine naturel tels :

- *Inventaire et plan directeur pour la gestion des arbres et des bois (2008)*
- *Inventaire et plan de gestion de la faune (2015)*.

Concurremment à ces investissements des collaborations administratives pour la mise en valeur du mont Royal ont été mises en œuvre telles :

- ratification du *Pacte patrimonial du Mont-Royal* (2008)
- prolongation de 50 ans de l'entente de délégation de gestion du bois Saint-Jean-Baptiste à la Ville de Montréal pour des fins récréatives (2014)
- cession importante de territoire et servitudes accordées sur le chemin de la Côte-des-Neiges, devant la maison Simon-Lacombe et le long du chemin de la Polytechnique pour le passage du chemin de ceinture (2011)
- cession d'un terrain de prestige pour l'inhumation des ossements des Montréalais exhumés lors des fouilles archéologiques à proximité du parvis de la basilique ou au square Dorchester (2015)
- participation au projet des *Escapes découvertes*, legs proposé par la Ville pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal (2017).

## 5. Commentaires sur la proposition de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal

### Commentaires sur les valeurs : la valeur ethnologique absente

Dans la présentation du site patrimonial (page 35 et suivantes), on fait état d'un ensemble de qualités positives présentes en les classant selon 7 valeurs. Pourtant, l'article 2 de la Loi sur le patrimoine culturel indique que, dans le cas d'un site, il peut y en avoir 11. La valeur emblématique des cimetières est identifiée, certes (p. 37), mais à quoi est-elle attribuable si ce n'est à sa valeur d'usage ? En fait, la valeur emblématique et identitaire, tout comme la valeur historique, nous semble mal cernée avec des regroupements d'exemples disparates, alors que certains éléments éparpillés dans différentes valeurs forment manifestement un ensemble (tout ce qui est religieux, par exemple).

Nous sommes d'avis que la valeur sociale ou symbolique qui se traduit par l'esprit du lieu soit les liens entre les éléments matériels (ouvrages funéraires) et les éléments immatériels (rituels de passage), doit être prise en considération. Plus spécifiquement nos valeurs sacrées, religieuses ou spirituelles, telles qu'elles ont déjà été, ou telles qu'elles demeurent, sont tout particulièrement importantes dans notre cimetière.

Il aurait été pourtant facile d'ajouter une **valeur ethnologique**<sup>7</sup> qui, elle, est incluse dans la Loi. Cette omission occulte ou banalise le caractère sacré ou spirituel associé à la montagne. C'est tout le fait religieux, le fonctionnement et l'évolution de la société québécoise dont il est question ici et bien plus ; il y a un caractère universel dans le symbolisme associé depuis toujours aux montagnes, qui sont des lieux d'exception.

Une deuxième valeur (usage) qui est en fait ancillaire à la première (ethnologie) est absente du document. Nous l'avons fait valoir sous la forme de valeur de multifonctionnalité, de valeur d'utilité publique et de valeur d'actualité vivante dans des mémoires précédents pour le plan municipal de conservation et de mise en valeur du Mont-Royal. L'utilisation et l'exploitation d'aussi vastes territoires pour des fins funéraires ne constituent pas une valeur en soi ? Par ailleurs, à la valeur 3.1.4 qui traite de la valeur urbanistique (p. 32), la présence des cimetières sur la montagne n'est-elle pas un témoin important du processus d'urbanisation qui a forgé le paysage montréalais ?

Qu'il ne soit pas question de valeur ethnologique ni de valeur d'usage appauvrit considérablement la portée du plan de conservation et pourrait avoir, à long terme, des impacts négatifs. Qu'advierait-il dans un scénario de municipalisation ? Certains usages historiques ont-ils une valeur particulière, au point qu'ils doivent se poursuivre et si oui, ne vaut-il pas la peine de les mentionner ?

En conséquence, ne serait-il pas pertinent de regrouper les lieux sacrés du site patrimonial au sein d'une même valeur, soit la valeur ethnologique ? Et celle-ci pourrait être enrichie par bien d'autres aspects, notamment les activités récréatives, sportives, collectives ou culturelles associées à la montagne. En conclusion, l'absence de valeur ethnologique constitue le « chaînon manquant » majeur du document.

### Commentaires sur les orientations : l'équité, un point sensible à prendre en considération

Les orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission énoncées dans le document sont des pistes pertinentes même si, parfois, elles ne nous semblent pas être toutes du même niveau. En effet, certaines relèvent du gros bon sens (pas de brosse d'acier pour le nettoyage du bronze ou encore

---

<sup>7</sup>. Ethnologique : un lieu de rencontre ou un lieu où sont pratiquées des activités traditionnelles [...]. Source : Formation-patrimoine.mcc.gouv.qc.ca

préservé les arbres remarquables), d'autres sont très générales (protéger la visibilité du mont Royal), quelques-unes peu adaptées à notre réalité comme celles relatives à l'archéologie (on conviendra que dans un cimetière, il y a beaucoup de ressources archéologiques et d'excavations).

Toutefois, nous nous interrogeons surtout sur les orientations qui ciblent des propriétés en particulier. Les niveaux d'attentes et d'exigences sont-ils les mêmes envers tous ? Et certaines orientations sont-elles réalistes, en l'absence d'un plan d'action et de mesures de soutien concrètes ?

Au titre du plus important propriétaire privé du site patrimonial, nous avons des préoccupations. Tout d'abord qu'en est-il de la nature privée ou publique du cimetière ? Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est une propriété privée ouverte au public. Ce public doit être conscient et respectueux du caractère sacré du territoire. Le cimetière n'est pas un équipement public comme les hôpitaux ou les universités étant donné sa nature foncière, et aussi en raison de son autonomie de fonctionnement. En effet, la Fabrique a toujours assumé seule le budget d'opération du cimetière. Aucune subvention de la part de la Ville ou des gouvernements n'a été accordée, à l'exception d'un soutien de quelques dizaines de milliers de dollars pour la restauration de l'immeuble patrimonial classé, la maison Simon-Lacombe.

Par ailleurs, les nombreuses concessions demandées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges (pour la plupart consenties) que ce soit en matière d'accessibilité comme pour les chemins de ceinture et de traverse ou autres, ne pourraient-elles pas être davantage partagées avec l'ensemble des grands propriétaires du site ?

Le régime de gouvernance municipale et ministérielle doit être équivalent pour tous les grands propriétaires institutionnels (y compris les corporations universitaires ou paragouvernementales) et le traitement doit être équitable. Il convient d'harmoniser les normes et les critères appliqués au patrimoine des propriétés institutionnelles parapubliques par rapport au patrimoine des propriétés institutionnelles religieuses.

Ainsi, la conservation et la mise en valeur de la plaine, des traces du ruisseau de la Côte-des-Neiges, des percées visuelles et des panoramas, de la continuité des sentiers et cheminements secondaires (orientations 8, 10, 30, 115, 143, 197) dans le cimetière, signifient restreindre son évolution ; des compensations sont-elles prévues sous forme de subvention d'équilibre pour atteindre certains objectifs du Plan ? Les orientations sont nombreuses, comment s'établiront les priorités pour le gouvernement, la Ville et les grands propriétaires, comment se fera la planification des actions ? La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal fait face à des obligations importantes pour la conservation de son patrimoine certes, mais elle ne peut assumer en plus celui des concessionnaires. Plusieurs charniers et enclos de sépulture qui sont de la responsabilité exclusive de familles sont en mauvais état et nécessitent des travaux qui commandent des exigences patrimoniales onéreuses. Il est clair qu'elles ont besoin d'aide financière pour l'entretien et les travaux de restauration. La Fabrique ne peut, quant à elle, se substituer aux concessionnaires. Elle est toutefois disposée à gérer un programme de subvention, à la condition de recevoir les fonds nécessaires. Cet exemple illustre la difficulté de transposer un document de référence tel que le Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal dans la réalité multiforme du site en question.

## 6. Conclusion

Le partage des engagements est une condition incontournable à la réussite de la conservation et de la mise en valeur du site patrimonial du Mont-Royal. Réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales dont la valeur ethnologique et les usages contemporains du site patrimonial représentent un énorme défi collectif. Un défi surtout s'il y a une réelle intention de maintenir vivant le site patrimonial incluant forcément le cimetière Notre Dame-des-Neiges pour garantir l'avenir.

Lorsque les grands objectifs de conservation sont convenus et respectés, des solutions et des approches, souvent très simples, peuvent mener au succès de l'entreprise. En corollaire, il faut simplifier la gestion des permis et des autorisations. Par ailleurs, les initiatives doivent être encouragées et l'autonomie des grands propriétaires doit être préservée, tout en respectant un principe d'équité.

Enfin, la mise en œuvre de ce Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal nécessite de concevoir et de ratifier une entente de conservation et de mise en valeur du Cimetière, avec le MCC et la Ville impliquant, bien entendu, un partage de frais.